

340

/.../.../2024-2025

**Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT LOCAL N°DNCMP/.../.../2024-2025  
POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS DE LABORATOIRE ET DU  
MATERIEL D'INSPECTION**

Date de publication : /31/12/2024

Date d'ouverture des offres : /20/1/2025

L'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments « ABREVPVA », lance un appel d'offres local ouvert pour la fourniture des produits de laboratoire et du matériel d'inspection.

### 1. OBJET

Le présent marché est constitué de 2 lots et chaque lot est indépendant. Ce marché concerne la fourniture ainsi que la livraison des produits de laboratoire et du matériel d'inspection ci-dessous repris.

Lot n°	Libellé des produits	Unité	Quantité
1	Humidimètre pour grain	pièce	25
	Sonde d'échantillonnage	pièce	60
	Tamis manuel d'inspection	pièce	60
2	Alcool dénaturé (70%)	litre	60
	Loupes de poche	pièce	60
	Couteau	pièce	60
	Flacons en plastique	pièce	500
	Sac en papier kraft	pièce	3100
	Gilet Fluorescent	pièce	120
	Gant en latex	Carton de 100 pièces( 50 paires)	100

### 2. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2024 - 2025.

### 3. PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, conformément à l'article 161 du code des Marchés Publics.

### 4. LIEU D'EXECUTION

Les fournitures seront livrées et déchargées au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires et des Aliments, sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

## 5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. Aussi, elles devront être présentées en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies sous double enveloppe. L'une contiendra l'offre technique ainsi que tous les renseignements administratifs exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

L'autre contiendra l'offre financière ainsi que tous les renseignements pouvant faciliter l'évaluation financière de l'offre dont le bordereau des prix.

Les deux seront glissées dans une seule enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Le soumissionnaire prendra soin de marquer sur l'enveloppe extérieure la mention « *Offre pour la fourniture des produits de laboratoire et du matériel d'inspection. A n'ouvrir qu'en séance publique du 20/1/2025* ».

## 6. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'appel d'offres au siège de la Direction Générale de l'ABREVPA sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE.

## 7. DEPOTS DES OFFRES

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir au Bureau de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE au plus tard le **20/1/2025 à 9h00, heure locale**. Les offres devront être accompagnées des échantillons des produits et / ou du matériel d'inspection, à l'absence des échantillons, il faudra déposer les prospectus.

## 8. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres aura lieu dans la salle des réunions de l'Autorité Burundaise de Régulation des Produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments sis à Rohero, Q Asiatique, Avenue des Paysans, immeuble LAKE HOUSE le **20/1/2025 à 9h30 du matin**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante.

Les offres techniques et financières seront ouvertes le même jour. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## 9. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Le délai d'engagement part de la date d'ouverture effective des offres.

## 10. DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la réception de la lettre du marché signée par toutes les parties contractantes.

## 11. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMISSION

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de :  
Lot 1 : Deux million cinq cent mille BIF (2 500 000 Francs Bu)  
Lot 2 : Cinq cent mille BIF (500 000 Francs Bu)

Cette garantie bancaire de soumission doit être libellée en monnaie burundaise (BIF) sous forme de garantie bancaire. Son absence à l'analyse entraînera le rejet pur et simple de l'offre en défaut.)

## 12. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré par les candidats à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant présentation d'une preuve de paiement d'un montant de **CINQUANTE MILLE FRANCS BU (50 000 BIF)** ou l'équivalent en une autre monnaie convertible versés au **compte n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.**

## 13. Critères de qualification

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises et résidant au Burundi, n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés similaires (fourniture du matériel de laboratoire et matériel d'inspection) et n'ayant pas de litiges avec l'ARMP.

Le(s) soumissionnaire(s) ne doit/doivent pas avoir été condamné(s) pour une infraction à la législation sur les marchés publics ou avoir été exclu(s) des procédures de passation des marchés par une décision de justice définitive en matière pénale, fiscale ou par une décision de l'ARMP.

Fait à Bujumbura, le 30/12/2024

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABREVPA

Ir. Léopold MANIRAKIZA

